

■ Le Congrès en bref...

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe est une assemblée politique paneuropéenne composée de 612 élus, politiques (306 représentants et 306 suppléants) qui représente plus de 150.000 collectivités des 46 pays européens.

Il est l'instance représentative des collectivités territoriales au sein du Conseil de l'Europe – organisation politique fondée en 1949 pour défendre la démocratie, les droits de l'Homme et l'état de droit – aux côtés du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire.

■ Mandat et objectifs du Congrès

L'objectif principal du travail politique et pratique du Congrès est de promouvoir la démocratie territoriale en Europe et d'évaluer l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les pays membres du Conseil de l'Europe.

Pour cela, le Congrès effectue régulièrement des missions de suivi dans chaque pays membre, observe périodiquement des élections locales et régionales en Europe sur invitation des Etats membres, développe des activités de coopération avec les collectivités territoriales et travaille sur le suivi de ses recommandations et résolutions. Il élabore également des manuels de sensibilisation aux Droits de l'Homme à l'usage des élus locaux et de leurs administrations, à travers une collection de bonnes pratiques mises en œuvre dans des collectivités territoriales de toute l'Europe.

Le Congrès est l'unique organe ayant pour mandat d'évaluer la situation de la démocratie locale en Europe, à travers le suivi régulier de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale devenue le traité international de référence dans ce domaine, depuis son entrée en vigueur le 1er septembre 1988, mais aussi à travers des activités et des publications visant à sensibiliser les élus locaux et régionaux, et leurs citoyens, au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans leurs villes et régions.

■ Les délégations nationales

Le Congrès est composé d'élus de collectivités territoriales des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe. Ils sont soit titulaires d'un mandat spécifique résultant d'une élection directe, soit politiquement responsables devant une assemblée locale ou régionale directement élue. Les membres du Congrès sont répartis entre représentants et suppléants.

Afin de jouer pleinement leur rôle dans les travaux du Congrès, les délégations nationales élisent un président et un vice-président et désignent un ou des secrétaires de délégation n'agissant pas sous l'autorité du gouvernement d'un Etat membre.

Ils sont les interlocuteurs privilégiés pour le secrétariat du Congrès. En particulier, ils doivent contribuer à la répartition des membres dans les commissions du Congrès, ils peuvent proposer que certains membres présentent leur expertise spécifique dans des domaines d'action des commissions ou encore répondre aux demandes d'informations ponctuelles sur la situation de la démocratie locale et régionale dans leur pays.

De plus, les présidents et vice-présidents des délégations nationales sont chargés de faire le lien avec les gouvernements nationaux respectifs, mais également avec les membres de la délégation nationale de leur pays auprès de l'Assemblée parlementaire. Ceci permet de promouvoir la mise en œuvre des recommandations et résolutions du Congrès dans les différents pays membres. Les travaux politiques du Congrès ne se limitent donc pas à l'adoption de textes à Strasbourg.

Les secrétaires de délégation ont, quant à eux, un rôle clé pour l'échange d'informations entre le secrétariat du Congrès et la délégation. Ils facilitent la participation des membres aux travaux du Congrès, particulièrement lors des sessions plénières.

Les groupes politiques

Le Congrès veille particulièrement au respect au sein de chaque délégation nationale d'une représentation équilibrée des forces politiques des collectivités territoriales de chaque pays membre. Au Congrès, les membres peuvent s'affilier à un des quatre groupes politiques actuels :

- le groupe du Parti Populaire Européen du Congrès
- le groupe des Socialistes, Verts et des Démocrates Progressistes
- le groupe Indépendant Libéral et Démocratique
- le groupe Conservateurs et réformistes européens

Les principaux organes du Congrès

Les Bureaux du Congrès et de ses chambres

Le Bureau est l'instance politique et l'organe exécutif du Congrès, élu par le Congrès pour un mandat de deux ans et demi. Il est composé du Président du Congrès, des Présidents de chacune des deux chambres et des sept Vice-présidents des deux chambres. Les 17 membres du Bureau sont chargés de mener la politique du Congrès.

Le Bureau est également responsable de la préparation des sessions du Congrès, de la coordination des travaux des deux chambres et des commissions, de la préparation du budget et de la répartition équilibrée des ressources budgétaires entre le Congrès et les deux chambres.

***La Commission de suivi** est chargée d'assurer le suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale, traité international ratifié par les 46 Etats membres du Conseil de l'Europe. La commission entreprend en particulier une mission générale de suivi de l'application de la Charte pays par pays dans les 46 Etats membres tous les cinq ans à l'issue de laquelle elle élabore un rapport assorti d'une recommandation.*

Elle peut organiser une mission d'enquête pour examiner une situation spécifique dans un pays à la lumière d'une ou plusieurs dispositions de la Charte. Par ailleurs, la commission entreprend également des activités de post-suivi dans les pays auxquels une recommandation a déjà été adressée. Cette procédure de post-suivi consiste à accompagner les Etats membres qui en font la demande dans la mise en œuvre de cette recommandation à travers un dialogue politique avec les autorités nationales. La commission est également chargée de sensibiliser les élus locaux et régionaux à la protection et mise en œuvre des droits de l'homme et libertés fondamentales aux niveaux local et régional.

***La Commission de la gouvernance** traite des questions relatives à la démocratie locale et régionale dans leurs dimensions juridiques, politiques et institutionnelles. Elle examine le développement des structures territoriales, les relations entre les différents niveaux de gouvernement et les compétences les concernant. En outre, la commission examine les questions liées à la gouvernance à plusieurs niveaux et à la coopération transfrontalière et interrégionale. Elle traite des aspects spécifiques de l'interprétation de certaines dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale (telles que la notion de ressources adéquates, les procédures de consultation des autorités locales, les systèmes de péréquation financière etc.), de la démocratie électronique et des questions relatives à la transparence et à la responsabilité des collectivités territoriales, la prévention de la corruption, les conditions de travail ou encore les normes relatives à l'éthique pour les élus.*

***La Commission des questions d'actualité** est chargée d'étudier le rôle des collectivités locales et régionales en ce qui concerne les grands défis de la société et d'y apporter des réponses en recommandant des actions concrètes aux niveaux national, régional et local. La commission a notamment travaillé sur des sujets actuels majeurs tels que la réception des réfugiés et l'intégration des migrants, la radicalisation, la gestion du patrimoine culturel, la participation des femmes à la vie politique et violences sexistes, les droits sociaux des jeunes, la participation citoyenne et les droits des personnes LGBTI.*

■ Votre statut de membre

Votre engagement actif dans les travaux du Congrès est essentiel pour contribuer au développement de la démocratie territoriale en Europe, pour tirer profit des expériences réalisées dans d'autres pays et pour établir des réseaux entre élus politiques partageant les mêmes préoccupations.

Vous pouvez par exemple participer aux missions de suivi ou d'observation des élections locales ou régionales ou encore proposer votre candidature en tant que rapporteur sur un sujet précis. Des programmes et activités sont également mis en œuvre de manière bilatérale dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe pour certains Etats membres ou dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines d'une part, et de manière multilatérale dans le cadre de partenariats spécifiques, comme le Partenariat oriental de l'Union Européenne ou le Partenariat pour l'Europe du Sud-Est, d'autre part. La participation aux travaux du Congrès vous offre la possibilité de défendre les droits des collectivités locales et régionales auprès de votre gouvernement et d'influencer la politique territoriale, y compris dans votre pays.

Votre engagement actif dans le processus de réflexion et de débat du Congrès vous permet d'établir des liens de coopération sur l'ensemble du continent.

Code de conduite : Dans l'exercice de leur mandat au Congrès et avant toute participation à un événement, il est demandé aux membres de signer un Code de Conduite en début de mandat. Ce code a pour objet de fournir un cadre de référence aux membres dans l'exercice de leurs fonctions. Il énonce les principes généraux de comportement que le Congrès attend de ses membres et s'applique aux membres dans tous les aspects de leur vie publique en rapport avec leurs fonctions de membres du Congrès. L'intégralité du Code de conduite se trouve en annexe I des Règles et procédures du Congrès et devra être signé directement dans Congress Connect.

Déclaration d'intérêts : Les membres du Congrès doivent signer une déclaration d'intérêts en début de mandat et lors de tout changement de situation, indiquant que ni eux, ni aucun membre de leur famille, n'ont d'intérêt, de nature économique, commerciale ou financière qui pourrait être susceptible de poser un conflit d'intérêt.

	<p>Les « laissez-passer » du Congrès</p> <p>Le Congrès délivre un "laissez-passer" indiquant votre statut officiel en tant que membre du Congrès ainsi que la durée de votre mandat. Ce document peut être obtenu lors des sessions du Congrès. Il suffit pour cela de compléter le formulaire en lettres MAJUSCULES et de l'envoyer à congress.session@coe.int ou, pendant les sessions, au bureau 1081 (1^{er} étage du Palais)</p>
	<p>Les badges du Congrès</p> <p>Tous les membres du Congrès, les secrétaires de délégation et les secrétaires des groupes politiques ont un badge avec photo. Ce badge est à récupérer à l'Unité Accréditation du Conseil de l'Europe. Le badge actionne l'ouverture des portes en le posant sur le lecteur.</p>

Votre compte personnel Congress Connect

Congress Connect est une base de données internet comportant l'ensemble des informations relatives aux membres et à la composition des structures du Congrès. Vous bénéficiez d'un compte personnel et vous avez la responsabilité de mettre à jour vos données (statut, coordonnées, photo...).

Se connecter

1. Utilisez de préférence Chrome ou Edge pour vous connecter
2. Votre adresse électronique de connexion (en saisissant votre adresse électronique, veuillez vérifier s'il n'y a pas d'espace avant ou après l'adresse électronique - tapez-la de préférence lettre par lettre et non par copier-coller)
3. Pour accéder à Congress Connect, vous devez d'abord réinitialiser votre mot de passe en cliquant sur le lien suivant : <https://reset-password.coe.int>
4. Une fois que vous avez changé votre mot de passe, vous pouvez accéder à l'application en cliquant sur le lien suivant : [Congress Connect \(coe.int\)](https://congress-connect.coe.int)

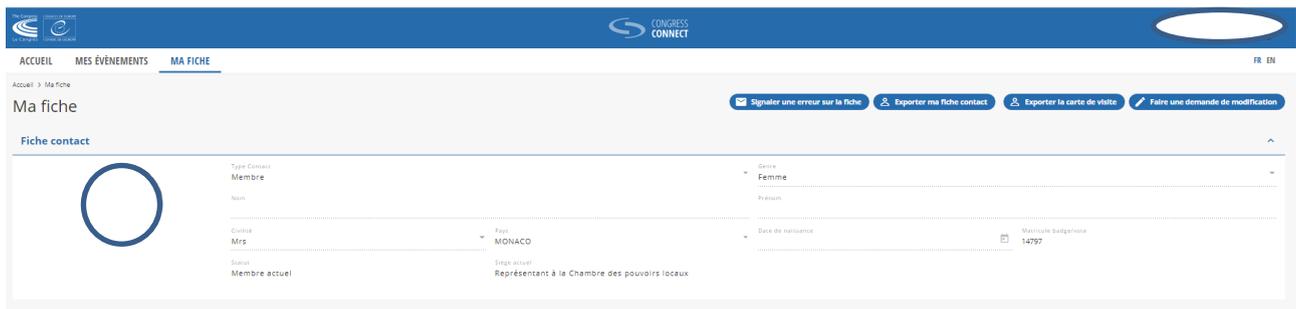
Demander son affiliation à un groupe politique

Si vous ne sollicitez pas une affiliation, vous êtes indiqué comme Non-Inscrit sous le sigle NI-NR (Non-Inscrit / Not Registered). La demande d'affiliation à un groupe politique est une démarche individuelle que vous pouvez réaliser directement dans Congress Connect de la manière suivante :

1. Lorsque vous êtes sur votre page d'accueil, cliquez sur MA FICHE



2. Cliquez sur « Faire une demande de modification »



3. Cliquez sur l'onglet « Affiliation politique » et cochez la case « Je souhaite faire une demande d'affiliation à un autre groupe politique » et sélectionnez le groupe politique souhaité.

Mandats

Affiliation politique

AFFILIATION POLITIQUE AU SEIN DU CONGRÈS

Groupe politique actuel : Non Inscrits (NI-NR)

Je souhaite faire une demande d'affiliation à un autre groupe politique.

Groupe politique souhaité *

Non Inscrits (NI-NR)

4. Puis validez votre demande d'affiliation en cliquant sur « Soumettre la demande de modification »



The screenshot shows a form with two dropdown menus: 'Rapporteur' and 'Langues'. Below the 'Langues' menu is a button labeled 'X Fermer'. In the bottom right corner, there is a blue button with a white document icon and the text 'Soumettre la demande de modification'.

Cette demande de modification sera automatiquement transférée au Secrétaire du groupe politique qui examinera la demande. Une fois cette demande validée, votre profil sera automatiquement mis à jour dans Congress Connect et sur le site web du Congrès.

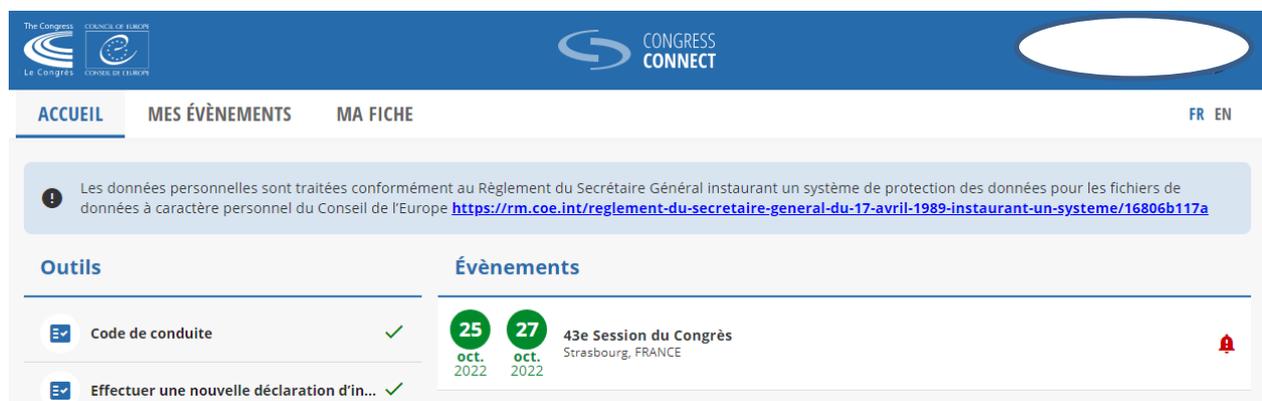
S'inscrire à un événement

Pour tout événement auquel vous souhaitez participer, il faudra procéder à votre inscription via Congress Connect. Cette inscription est indispensable afin :

- d'incrémenter votre badge avec vos droits de vote
- d'inscrire automatiquement votre nom sur les listes de présence
- de demander, le cas échéant, un billet de voyage prépayé et/ou un visa

Voici la manière de procéder :

1. Lorsque vous êtes sur votre page d'accueil, cliquez sur l'événement auquel vous souhaitez vous inscrire



The screenshot shows the Congress Connect homepage. At the top, there are logos for 'The Congress COUNCIL OF EUROPE' and 'CONGRESS CONNECT'. Below the logos are navigation tabs: 'ACCUEIL', 'MES ÉVÈNEMENTS', and 'MA FICHE'. On the right, there are language options 'FR' and 'EN'. A notification banner states: 'Les données personnelles sont traitées conformément au Règlement du Secrétaire Général instaurant un système de protection des données pour les fichiers de données à caractère personnel du Conseil de l'Europe <https://rm.coe.int/reglement-du-secretaire-general-du-17-avril-1989-instaurant-un-systeme/16806b117a>'. Below the banner, there are two sections: 'Outils' with 'Code de conduite' and 'Effectuer une nouvelle déclaration d'in...' (both with checkmarks) and 'Évènements' with a card for '43e Session du Congrès' on '25 oct. 2022' and '27 oct. 2022' in 'Strasbourg, FRANCE'.

2. Cliquez sur les séances auxquelles vous voulez vous inscrire



The screenshot shows the '43e Session du Congrès' event page. The breadcrumb trail is 'Accueil > Mes événements > 43e Session du Congrès'. The event title is '43e Session du Congrès' with a date range 'Du 25/10/2022 au 27/10/2022'. It is labeled as a 'Session' and 'Évènement en présentiel ou à distance' in 'Strasbourg, FRANCE'. There is a 'Lien de connexion à distance' and contact information for 'Table Office (congress.session@coe.int)'. It is noted as an 'Évènement organisé par le Congrès'. There are two dates for prepayment and visa application: 'Date limite de prépayé : 07/10/2022' and 'Date limite demande de visa : 07/10/2022'. A button 'Exporter dans mon calendrier' is at the bottom. On the right, there is a list of sessions with dates and times, each with a notification bell icon: '25 oct. 2022 - matin', '25 oct. 2022 - après-midi', '26 oct. 2022 - matin', '26 oct. 2022 - après-midi', and '27 oct. 2022 - matin'.

3. Plusieurs options vous sont proposées :

- participer en présentiel ou à distance (selon le format de l'évènement)
- vous faire représenter : c'est-à-dire que vous pouvez choisir quel suppléant vous remplacera pour l'intégralité de l'évènement ou par séance.
- indiquer que vous ne participez pas, ce qui permettra à votre secrétaire de délégation de procéder à un éventuel remplacement.

The screenshot shows the '43e Session du Congrès' page. On the right, a dropdown menu is open for the session '25 oct. 2022 - matin'. The options are: 'Je participe en présentiel', 'Je participe à distance', 'Je me fais représenter', and 'Je ne participe pas'. Each option has a corresponding icon and a red bell icon to its right.

ATTENTION : Si vous êtes un suppléant vous pouvez participer sans remplacer un représentant mais dans ce cas vos frais de voyage et de séjour ne seront pas pris en charge par le Conseil de l'Europe. Contactez votre secrétaire de délégation afin de vérifier si un remplacement est envisageable.

S'inscrire à un débat

Votre inscription réalisée, vous pouvez vous inscrire aux débats afin d'y prendre la parole.

1. Cliquez sur « S'inscrire dans les débats »

The screenshot shows the 'CONGRESS CONNECT' website. The main navigation bar includes 'ACCUEIL', 'MES ÉVÈNEMENTS', and 'MA FICHE'. The '43e Session du Congrès' page is displayed, showing session details and a list of sessions. On the right side, there are four action buttons: 'Demander un prépayé', 'Demander un visa', 'Télécharger le document de laissez-passer', and 'S'inscrire dans les débats'.

2. Sélectionnez le débat auquel vous souhaitez participer en cliquant sur le symbole

The screenshot shows the 'Inscription aux débats' page. It lists sessions for '25 octobre 2022 - Matin' and '25 octobre 2022 - Après-midi'. Each session has a table of details including 'Libellé FR', 'Libellé EN', 'Rapporteurs', 'Orateur invité', and 'Actions'.

Libellé FR	Libellé EN	Rapporteurs	Orateur invité	Actions
Vérification des pouvoirs des nouveaux membres	Verification of new members' credentials			
Communication du Président	Communication by the President	Leendert VERBEEK		
Allocation de Peter BURKE, Ministre d'État du logement et des collectivités, au nom de la Présidence irlandaise du Comité des Ministres	Statement by Peter BURKE, Minister of State for Planning and Local Government, on behalf of the Irish Presidency of the Committee of Ministers		Peter BURKE	

3. Complétez les informations demandées dans « Droit à la parole » et cliquez sur Valider

Droit à la parole

Les représentants (ou suppléants dûment mandatés) et les représentants d'organisations bénéficiant d'un statut de partenaire qui désirent prendre la parole peuvent s'inscrire au moyen de ce formulaire avant l'ouverture ou pendant la séance. La présidence peut, dans l'intérêt du débat, déroger à l'ordre des inscriptions ou, à tout moment qu'elle juge opportun, interrompre une discussion ou clore la liste des orateurs.

Question pour Parlé au nom de

Commentaire

■ Votre participation aux travaux du Congrès

Inscription aux sessions et réunions du Congrès

Après avoir signé le Code de Conduite et la déclaration d'intérêts, vous pouvez vous enregistrer en ligne via Congress Connect à tout événement du Congrès. C'est cette inscription qui VALIDERA votre DROIT DE VOTE. Une fois votre inscription effectuée, il vous sera possible de demander un visa ou un billet de voyage prépayé.

Le vote électronique

Le vote électronique des textes a lieu dans l'hémicycle, dans les salles de réunion ou à distance.

CongressApp

Le CongressApp permet de suivre ses activités en faveur du développement de la démocratie territoriale européenne. Disponible en anglais et en français, l'application présente le fil d'actualité du Congrès, les données concernant les 612 membres du Congrès, les textes de référence en matière de démocratie locale et régionale, et les textes adoptés par le Congrès.

Vous pouvez consulter les actualités et les informations du Congrès et :

- Accéder aux fiches d'informations des membres, même hors ligne.
- Accéder à la composition des structures du Congrès : bureaux, commissions, groupes politiques...
- Suivre les actualités et les événements du Congrès, avec des notifications.
- Partager du contenu avec vos contacts via courriel et réseaux sociaux.

Le remboursement des frais de voyage et de séjour

Le Conseil de l'Europe prend à sa charge les frais de voyage et de séjour des Représentants du Congrès participant à la session en conformité avec le [Règlement révisé](#) concernant le remboursement des frais de déplacement et de séjour aux membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe voyageant à la charge des budgets du Conseil de l'Europe. Les frais de séjour sont couverts par une indemnité journalière d'un montant de 175€ (50% pour les frais d'hôtel petit-déjeuner inclus ; 30% pour 2 repas et 20% pour les frais divers).

Seuls les Représentants au Congrès peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de voyage et d'une indemnité journalière. Les Suppléants au Congrès ne peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de voyage et d'une indemnité journalière que dans le cas d'un remplacement d'un Représentant pour toute la durée de la session. Toutefois, les Suppléants au Congrès peuvent bénéficier d'une indemnité journalière en cas de remplacement partiel d'un Représentant, sans remboursement des frais de voyage. Le voyage devra être organisé selon l'itinéraire le plus économique en utilisant autant que possible des billets à tarif économique, sauf dans le cas d'un voyage en train où le remboursement du billet en 1ère classe est autorisé (voir le [Règlement révisé](#) concernant le remboursement des frais de déplacement et de séjour aux membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe voyageant à la charge des budgets du Conseil de l'Europe)

Les publications du Congrès

Vous trouverez sur le site du Congrès toutes les publications, rapports d'activités et dépliants édités par le Congrès via ce lien : <https://www.coe.int/fr/web/congress/publications>

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE
congress.session@coe.int